



LES FAMILLES MONOPARENTALES EN HAUTE-NORMANDIE

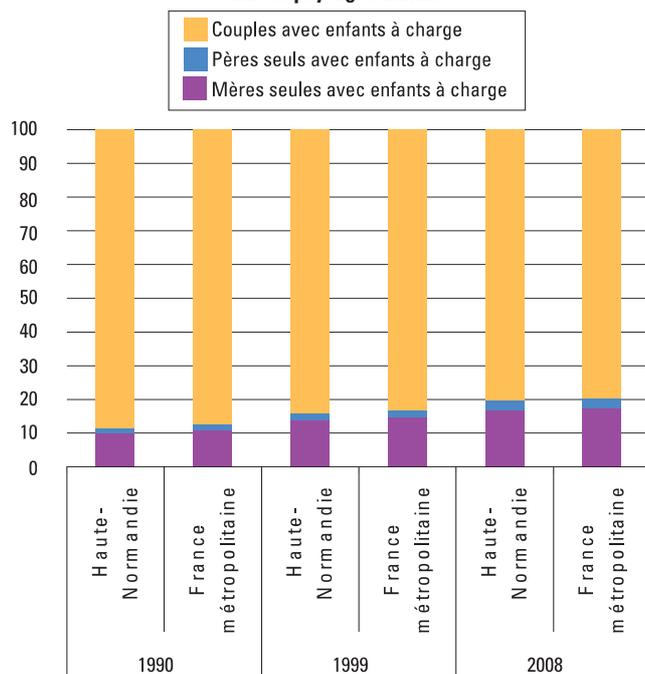
DES DIFFICULTÉS À CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

Depuis les années 1960 en France, les familles dites « traditionnelles » laissent progressivement une part de moins en moins marginale aux nouvelles structures familiales. Cette publication réalisée en partenariat entre la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) et l'Insee s'intéresse spécifiquement aux familles monoparentales, principale forme de ces « nouvelles » structures familiales. Cette étude qui prend en compte la grande diversité des situations répond à un besoin d'information pour les politiques locales d'amélioration des conditions de vie de certaines de ces familles aussi bien en matière de garde d'enfant, d'habitat, d'accès à l'emploi ou encore aux dispositifs de formation pour les très jeunes mamans.

Depuis la fin des années 1960, la France est confrontée à la diversification des structures familiales. En Haute-Normandie, le nombre de familles monoparentales a crû de 61 % depuis 1990. Ces dernières représentent aujourd'hui une famille avec enfant sur cinq. Il s'agit d'un enjeu de taille pour les politiques familiales et sociales qui doivent s'adapter à cette nouvelle donne. La très forte majorité de mères à la tête des familles monoparentales soulève la question de l'égalité face à la parentalité. Les parents de familles monoparentales apparaissent plus exposés au risque de pauvreté et dans une situation plus vulnérable sur le marché du travail que les parents vivant en couple. Cependant, devenir parent de famille monoparentale n'est pas toujours synonyme de précarisation sociale. La monoparentalité couvre ainsi un large spectre de situations, des mères jeunes peu diplômées et confrontées à un chômage élevé, aux mères ou pères plus âgés, mieux logés, en emploi et plus diplômés.

La monoparentalité, entendue comme la situation d'un parent seul avec son ou ses enfants à charge (voir encadré), occupe une place grandissante dans le paysage familial en Haute-Normandie, comme sur l'ensemble du territoire. Elle concerne 49 000 familles en 2008, soit une famille avec enfants à charge sur cinq, contre moins d'une sur huit en 1990. De 1990 à 2008, leur nombre a crû de 61 % en Haute-Normandie, suivant une évolution comparable à celle de la France métropolitaine (+ 64 %). Ces 49 000 familles sont en charge de 78 700 enfants dont 7 400 sont âgés de moins de trois ans. Ce sont rarement des familles nombreuses : dans la majorité des cas, le parent n'a qu'un seul enfant (57 %) ou deux enfants (30 %) à sa charge.

La place grandissante des familles monoparentales dans le paysage familial



Source : Insee, recensement de la population 2008 - exploitation complémentaire

Unité : %



INSEE
HAUTE
NORMANDIE

Bien que recouvrant une grande diversité de situations, la monoparentalité résulte aujourd'hui bien plus souvent d'histoires familiales marquées par des ruptures conjugales ou des séparations que de situations de veuvage, ce qui vient en renforcer la féminisation. En 2008, 85 % des familles monoparentales haut-normandes ont à leur tête une mère, une proportion similaire à celle constatée en France métropolitaine. Seules 7 % des mères de famille monoparentale sont veuves contre 11 % des pères dans la même situation. Ces femmes sont plus souvent en charge d'enfants en bas âges. Ainsi, 93 % des familles monoparentales avec un enfant de moins de trois ans sont sous la responsabilité d'une mère. La proportion des femmes parmi les parents de famille monoparentale décroît régulièrement avec l'âge du plus jeune enfant pour atteindre 85 % lorsque celui-ci a huit ans et 78 % lorsqu'il a 18 ans.

Les familles monoparentales, plus présentes en milieu urbain

Le cadre de vie des familles monoparentales est souvent urbain. Elles sont d'ailleurs plus fortement implantées en Seine-Maritime que dans l'Eure, avec respectivement 21 % et 18 % des familles avec enfants à charge. Lorsqu'elles sont sous la responsabilité d'une mère, leur lieu de résidence se situe dans un grand pôle urbain dans 69 % des cas, alors que moins de la moitié des couples avec enfants à charge sont dans ce cas (46 %). Les familles monoparentales avec un père à leur tête résident aussi majoritairement dans les grands pôles de la région (57 %). La plus forte présence de familles monoparentales en ville s'explique sans doute par la plus grande gamme de services qui y sont offerts ou par le réseau des transports plus développé.

Des destins très différents selon l'âge à la naissance du premier enfant

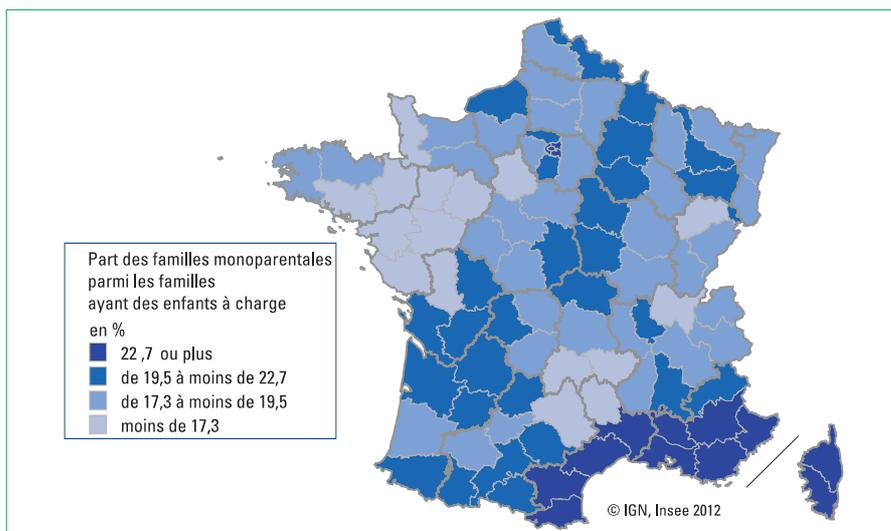
La monoparentalité est une situation qui peut intervenir à des moments très différents dans les trajectoires individuelles. Cet épisode, souvent transitoire dans la vie d'une personne, apparaît plus ou moins tôt selon qu'il fait suite à une naissance, à une séparation ou encore au décès du conjoint. Le fait d'accéder à la maternité à un âge jeune

Une famille avec enfants à charge sur cinq est monoparentale

	Familles monoparentales			Couples avec enfants à charge	Familles avec enfants à charge
	Femme seules avec enfants à charge	Homme seuls avec enfants à charge	Ensemble		
Nombre de familles	41 688	7 345	49 033	199 681	248 714
Familles monoparentales en Haute-Normandie (%)	85,0	15,0	100	-	-
Familles monoparentales en France métropolitaine (%)	84,4	15,2	100	-	-
Ensemble des familles en Haute-Normandie (%)	16,8	3,0	19,7	80,3	100
Ensemble des familles en France métropolitaine (%)	17,3	3,1	20,4	79,6	100
Nombre d'enfants à charge	67 761	10 961	78 722	368 650	447 372
Enfants de familles monoparentales en Haute-Normandie (%)	86,1	13,9	100	-	-
Enfants de familles monoparentales en France métropolitaine (%)	85,7	14,3	100	-	-
Ensemble des enfants des familles en Haute-Normandie (%)	15,1	2,5	17,6	82,4	100
Ensemble des enfants des familles en France métropolitaine (%)	15,4	2,6	18,0	82,0	100

Source : Insee, recensement de la population 2008 - exploitation complémentaire

Une part plus importante de familles monoparentales en Seine-Maritime



Source : Insee, recensement de la population 2008 - exploitation complémentaire

Unité : %

paraît, au moins dans un premier temps, fortement associé à la monoparentalité. En 2008, une majorité des femmes âgées de 18 ans ou moins sont à la tête d'une famille monoparentale à leur première maternité. Un tiers de celles qui donnent naissance à leur premier enfant entre 19 et 20 ans se trouvent également dans cette situation à la naissance de cet enfant. Pour ces femmes ayant eu un enfant très jeunes, le temps semble ensuite jouer en faveur d'une (re-)mise en couple. Ainsi, les femmes ayant donné naissance à leur premier enfant avant l'âge de 21 ans, se trouvent, cinq ans après cet événement, plus souvent en couple que les

QUELLE DÉFINITION POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES ?

Selon la définition classique, une famille monoparentale comprend une personne qui vit sans conjoint avec un ou plusieurs de ses enfants dans un même logement. Cependant, le recours au concept d'enfant à charge permet de mieux circonscrire les situations de monoparentalité et d'exclure par exemple du champ de l'étude les situations où le parent cohabite avec ses enfants actifs sur le marché du travail. Sont ici considérés comme à charge les enfants de moins de 18 ans et les enfants âgés de 18 à moins de 25 ans qui sont élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés. Les familles monoparentales sont, dans cette étude, les familles composées d'un seul parent et d'un ou plusieurs enfants dont un d'entre eux au moins est à charge.

femmes de leur âge qui viennent d'accoucher ; mais moins souvent que celles qui ont connu un même événement 10 ans ou 15 ans auparavant.

En revanche, lorsque la première maternité survient après l'âge de 23 ans, la chronologie semble inversée : les situations de monoparentalité apparaissent plus fréquemment avec le temps écoulé depuis cette naissance.

Un niveau de qualification moindre

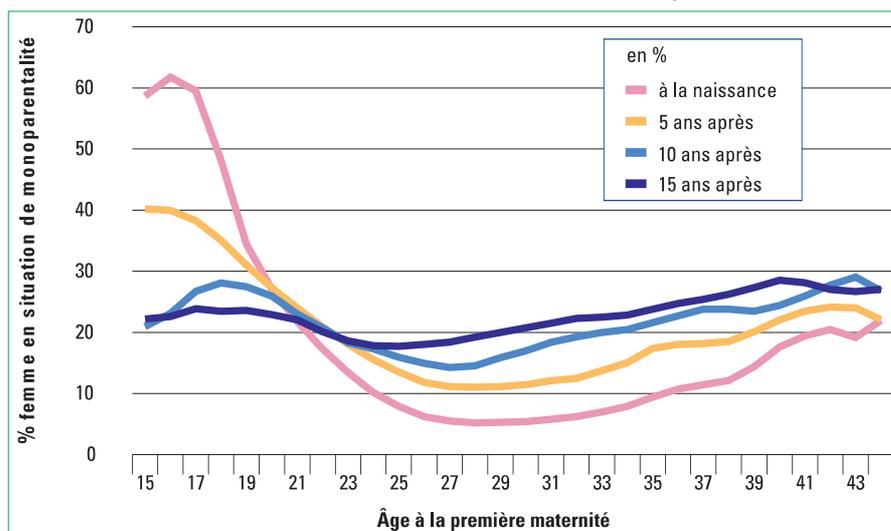
Les parents qui élèvent seuls leurs enfants sont, en moyenne, moins diplômés que les autres, particulièrement en Haute-Normandie. Un tiers d'entre eux (33 %) n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges, une proportion plus importante que parmi les parents qui vivent en couple (24 %). Ils ont moins souvent fait d'études supérieures (20 % contre 26 %). Les écarts entre hommes en couple et hommes seuls sont moins importants qu'entre femmes en couple et femmes seules.

La prise en compte de l'âge révèle un écart de niveau de diplôme particulièrement important pour les femmes jeunes. Ainsi, 65 % des mères seules âgées de moins de 35 ans ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat, contre 43 % de celles qui vivent en couple. En revanche, parmi celles qui ont plus de 35 ans, l'écart entre femmes seules ou en couple est relativement faible (63 % contre 57 %). Dans un contexte d'élévation du niveau général de qualification, le moindre niveau de diplôme des jeunes mères qui élèvent seules leurs enfants pourrait être lié à une plus grande fréquence des trajectoires où une naissance est intervenue tôt au cours des études.

Une plus grande vulnérabilité sur le marché du travail

La plus faible qualification des parents de famille monoparentale se traduit par une plus grande vulnérabilité sur le marché du travail avec notamment, un taux d'emploi nettement plus faible que celui des parents en couple (67 % contre 82 %). Il faut d'emblée souligner l'importance que revêt la très forte féminisation de ces parents. Les inégalités observées entre ces parents et les parents en couple au regard de l'emploi reflètent pour une large part les inégalités entre femmes et hommes sur le

Les jeunes mères très souvent seules à la naissance de leur premier enfant

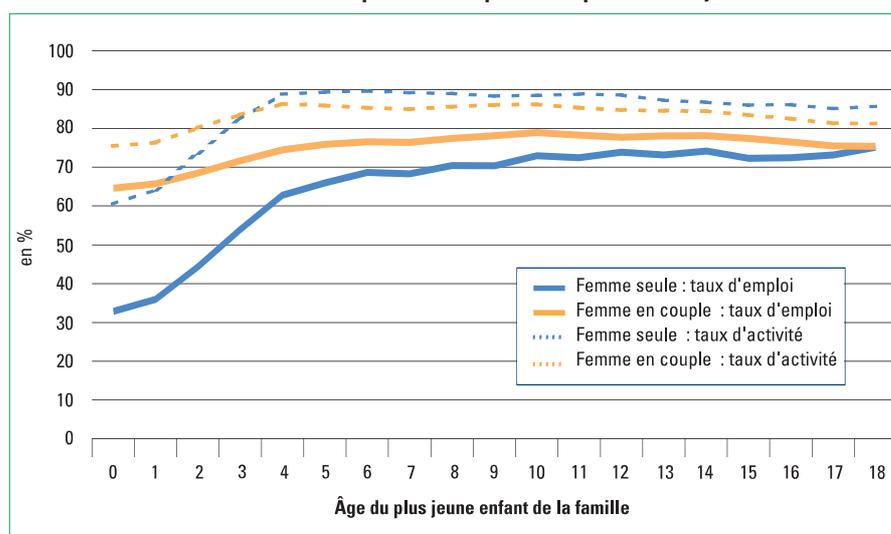


Source : Insee, recensement de la population 2008 - exploitation complémentaire

Unités : %, âge

Note de lecture : Au moment de la naissance, 59 % des femmes accédant à la maternité à l'âge de 15 ans sont en situation de monoparentalité, contre 7 % de celles qui y accèdent à l'âge de 33 ans. Dix ans après la première naissance, 20 % des femmes ayant eu leur premier enfant à l'âge de 15 ans sont en situation de monoparentalité, une proportion équivalente à celle des femmes qui ont connu leur première maternité à l'âge de 33 ans.

Une activité et un accès à l'emploi très compromis en présence de jeunes enfants



Source : Insee, recensement de la population 2008 - exploitation complémentaire

Unités : %, âge

marché du travail. Toutefois, si l'on compare les mères seules aux mères en couples d'une part, les pères seuls aux pères en couples d'autre part, les différences restent marquées, ce qui montre que la monoparentalité, qu'elle soit masculine ou féminine, n'est pas neutre sur le marché du travail.

Les femmes qui élèvent seules leurs enfants sont deux fois plus souvent au chômage que les mères en couple (23 % contre 11 %), mais sont aussi un peu plus souvent actives c'est-à-dire en emploi ou au chômage (84 % contre 82 %). Lorsqu'elles sont en emploi, elles sont plus fréquemment à temps

complet (73 % contre 68 %). Par rapport aux pères en couple, les pères de famille monoparentale sont plus souvent inactifs (10 % contre 5 %) et plus souvent chômeurs (11 % contre 5 %). Au final, les écarts sont moins importants entre les mères et pères de familles monoparentales qu'entre les autres parents.

La présence de jeunes enfants de moins de trois ans au sein de la famille limite l'accès au marché du travail des mères seules, ce qui peut témoigner d'un arbitrage entre l'exercice d'une activité professionnelle et la garde des enfants. Les écarts sont très importants



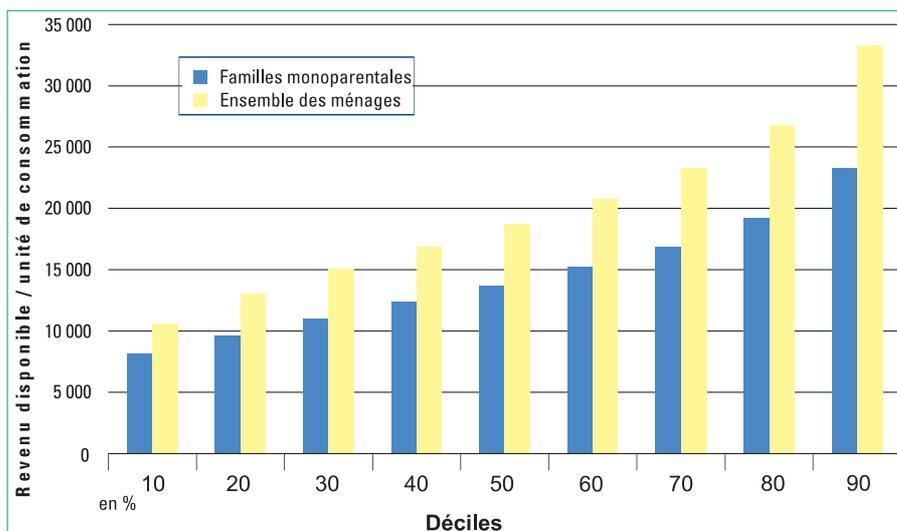
entre les taux d'emploi et d'activité des mères de famille monoparentale et des mères en couple lorsque celles-ci élèvent un enfant de moins de trois ans : jusqu'à 30 points de moins pour le taux d'emploi des mères seules, et jusqu'à 15 points de moins pour leur taux d'activité. Dès que les enfants sont en âge d'être scolarisés les écarts sont plus faibles, mais les mères de familles monoparentales sont plus souvent au chômage.

Lorsqu'elles sont en emploi, les mères de famille monoparentale sont un peu moins souvent titulaires d'un emploi sans limite de durée que les mères en couple (78 % contre 82 %). Elles sont ainsi plus exposées aux formes particulières d'emploi (intérim, contrats à durée déterminée, emplois aidés). Cependant, les professions qu'elles exercent ne présentent pas de singularité par rapport à celles des mères en couple. Parmi les dix professions les plus exercées qui représentent un tiers de l'emploi des femmes, neuf sont communes aux mères seules et aux mères en couple.

En Haute-Normandie, une famille monoparentale sur trois est touchée par la pauvreté

Les familles monoparentales sont plus souvent que les autres confrontées au risque de pauvreté. Un tiers de familles monoparentales de Haute-Normandie vit sous le seuil de pauvreté, 30 % en France métropolitaine. En outre, leur position relative par rapport aux couples avec ou sans enfant est particulièrement dégradée. Ainsi, en Haute-Normandie, la pauvreté atteint les familles monoparentales six fois plus souvent que les couples sans enfant, et trois fois et demie plus souvent que les couples avec enfants. En plus d'un lien à l'emploi affaibli, les parents de famille monoparentale font face aux surcoûts qu'engendre leur situation. Comme l'ont montré Herpin et Olier (1998), les dépenses liées au logement et à la garde des enfants grèvent plus fortement le budget des familles monoparentales. Même si la redistribution joue en leur faveur, les revenus des familles monoparentales restent nettement inférieurs à ceux des autres ménages. En Haute-Normandie, 60 % des familles

Des revenus très souvent inférieurs à ceux des autres ménages

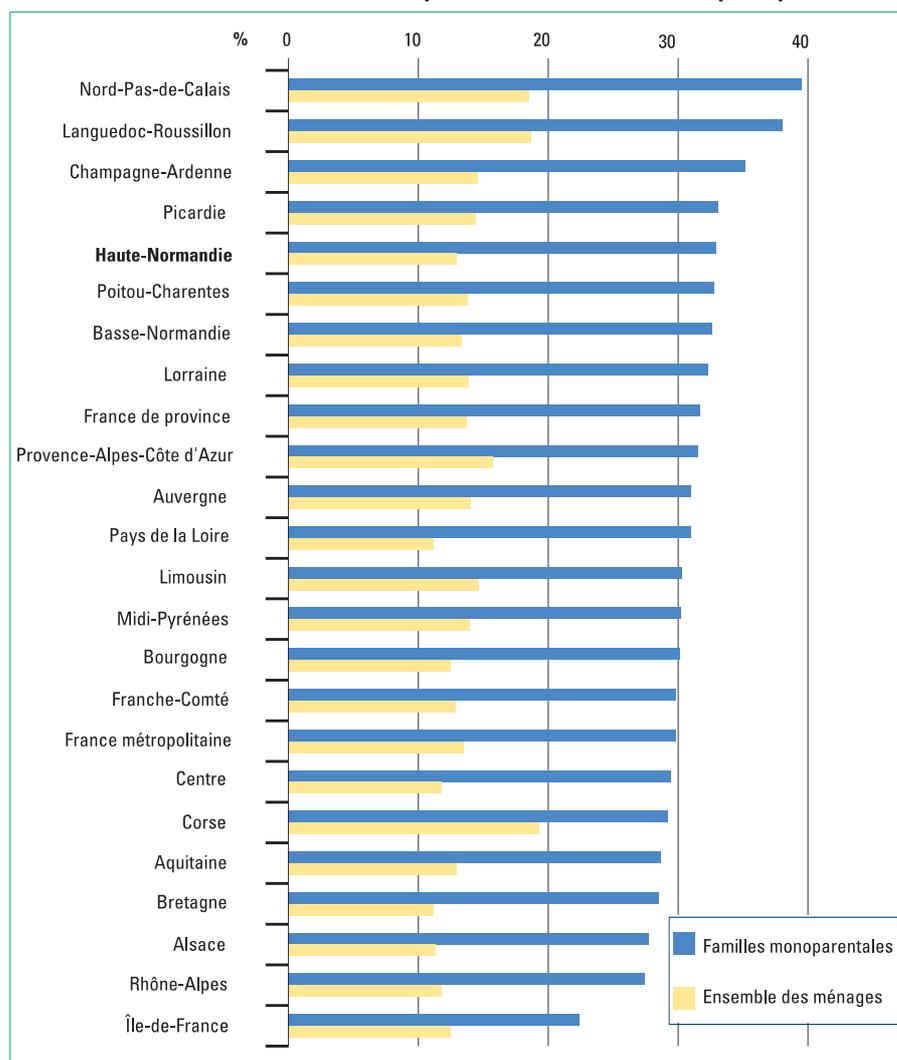


Source : Insee, revenus disponibles localisés 2009

Unités : nombre, %

Note de lecture : 10 % des familles monoparentales a un niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation) inférieur ou égal à 8 183 euros et 10 % de l'ensemble des ménages a un niveau de vie inférieur ou égal à 10 584 euros.

En Haute-Normandie, une famille monoparentale sur trois est touchée par la pauvreté



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2009

Unité : %

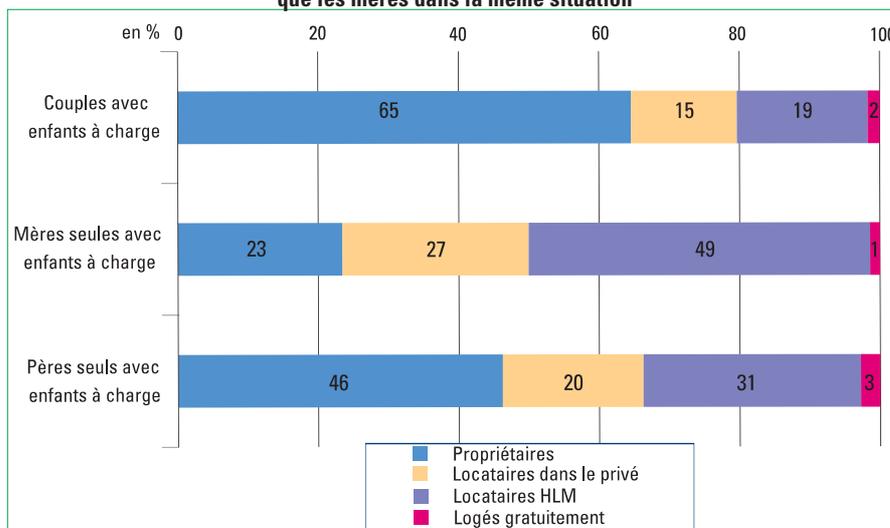
monoparentales ont un revenu annuel disponible par unité de consommation inférieur à 15 000 euros, une proportion deux fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages. Alors que 30 % des ménages perçoivent un revenu annuel par unité de consommation supérieur à 23 000 euros, cela ne concerne que 10 % des familles monoparentales.

Des conditions de logement souvent plus difficiles

Locataires dans plus de trois cas sur quatre, les femmes seules avec leurs enfants sont aussi plus fréquemment logées en HLM : 65 % des locataires contre 54 % des mères en couple, ce qui résulte des difficultés de logement mais aussi des politiques d'attribution favorables aux parents seuls sans doute en lien avec leurs revenus plus faibles. Les pères de famille monoparentale sont plus souvent propriétaires de leur logement (46 %), mais dans une proportion bien moindre que les parents en couple (65 %). La moindre proportion de propriétaires parmi les parents de familles seules se vérifie quel que soit l'âge, et particulièrement parmi les moins de 35 ans. À ces âges, un parent de famille monoparentale sur dix est propriétaire contre un parent en couple sur deux.

Les caractéristiques des logements occupés par des familles monoparentales sont aussi moins avantageuses. Elles vivent le plus souvent en appartement (58 %) alors que les couples avec enfants résident plutôt dans une maison (79 %). Ce constat rejoint celui d'une plus grande présence des familles monoparentales en milieu urbain. La taille médiane des logements des familles monoparentales est de quatre pièces contre cinq pour les couples avec enfants. Pour 78 % des familles monoparentales, la surface du logement est comprise entre 40 m² et 100 m², tandis que pour trois quarts des couples avec enfants, cette surface se situe dans l'intervalle 70-150 m². Les situations de cohabitation avec une autre famille ou une personne isolée concernent 9 % des familles monoparentales contre 2 % des couples.

Des pères seuls avec enfants à charge plus souvent propriétaires que les mères dans la même situation



Source : Insee, recensement de la population 2008 - exploitation complémentaire

Unité : %

Une minorité de familles monoparentales cumule les handicaps

La position sociale des parents de famille monoparentale, bien que globalement défavorable du point de vue de l'emploi et du logement, recouvre une grande variété de situations qui ne sont pas nécessairement synonymes de précarité sociale.

Les difficultés semblent toutefois se concentrer sur certaines sous-populations des familles monoparentales. Les situations plus vulnérables apparaissent lorsque jeunesse du parent et de ses enfants se conjugue avec un faible niveau de diplôme, de mauvaises conditions de logement, et une forte exposition au chômage. Ainsi, En Haute-Normandie, 5 000 femmes de moins de 35 ans élèvent seules un enfant de moins de trois ans. Un tiers d'entre elles ont connu leur première maternité avant l'âge de 21 ans. Lorsqu'elles sont non scolarisées (97 %), 40 % d'entre elles n'ont aucun diplôme et 71 % un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat. Le chômage touche 31 % d'entre elles, quand une proportion équivalente est en emploi avec, le plus souvent, une appartenance aux catégories socio-professionnelles ouvriers ou employés (70 %). Très souvent logées en HLM (55 %), elles ne sont propriétaires que dans une infime

partie des cas quand elles ne se trouvent pas en situation de cohabitation.

À l'inverse, les 10 000 parents de famille monoparentale qui ont un emploi et un niveau de diplôme supérieur ou égal au baccalauréat, qui sont propriétaires (60 %) ou locataires dans le privé (40 %), semblent a priori dans une situation moins inconfortable. Il s'agit de parents plus âgés (80 % d'entre eux ont au moins 35 ans) et un peu moins féminisés (82 %). Dans sept cas sur dix, ils appartiennent aux catégories socio-professionnelles intermédiaires ou cadres supérieurs.

Jonathan BRENDLER

Bibliographie

- « Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger » - Olivier CHARDON, Fabienne DAGUET, Émilie VIVAS - Insee Première N° 1195 - Juin 2008
- « Les familles monoparentales en Haute-Normandie : Des familles qui se concentrent en ville » - Marie-Claude COLLET - Aval n° 28 - Octobre 2003
- « Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées » - Nicolas HERPIN, Lucile OLIER - France, portrait social 1997-1998

SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LA MONOPARENTALITÉ N'EST PAS NEUTRE

Compte tenu des effets de structure liés à un certain nombre de caractéristiques (l'âge, le nombre d'enfants à charge, la présence d'enfants en âges pré-scolaires, le niveau de diplôme et le taux de chômage local), la monoparentalité ressort comme une variable déterminante de la situation sur le marché du travail, tant pour les hommes que pour les femmes dans cette situation, même si elle joue à des degrés moindres que le niveau de diplôme ou l'âge. Pour une femme, le fait d'élever seule ses enfants diminue, par rapport aux femmes en couple et à autres caractéristiques égales, la probabilité de se trouver en emploi mais aussi celle d'être inactive. Cette diminution s'accompagne d'une probabilité accrue de se trouver au chômage. Les hommes seuls ont eux aussi, par rapport à ceux en couple, une plus forte probabilité d'être au chômage mais également d'être inactif. En contrepartie, ils ont moins de chance d'être en emploi.

Variables	Femmes avec enfants à charge			Hommes avec enfants à charge		
	en emploi	au chômage	Probabilité de se trouver : inactive	en emploi	au chômage	inactif
Situation familiale :						
En couple	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Seul	--	++	-	--	++	+
Âge :						
Moins de 25 ans	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
De 25 à 34 ans	+++	--	--	+	-	-
De 35 à 44 ans	+++	---	---	++	--	-
de 45 ans à 59 ans	+++	---	-	+	--	+
60 ans ou plus	---	--	+++	---	-	+++
Nombre d'enfants à charge :						
Un enfant	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Deux enfants	-	0	+	+	0	-
Trois enfants ou plus	---	+	+++	-	+	0
Enfant de moins de trois ans :						
Non	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Oui	---	0	+++	-	+	0
Niveau de diplôme :						
Aucun ou CEP, BEPC	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
CAP, BEP	+++	-	---	+	-	-
Bac	+++	--	---	++	-	-
Supérieur	+++	---	---	++	--	-
Taux de chômage de la ZE :	-	+	+	0	0	0
Nombre d'observations :	72 605			61 091		
Pseudo-R² :	0,1301			0,1750		

Légende (se lit par rapport à la modalité de référence, les autres variables étant fixées) :

- +** augmente la probabilité de moins de 5 points
- ++** augmente la probabilité de 5 à moins de 10 points
- +++** augmente la probabilité à plus de 10 points
- diminue la probabilité de moins de 5 points
- diminue la probabilité de 5 à moins de 10 points
- diminue la probabilité à plus de 10 points
- 0** effet nul ou non significatif



Insee Haute-Normandie
8 quai de la Bourse
76037 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 52 49 11
www.insee.fr

Informations statistiques :
09 72 72 4000
du lundi au vendredi, 9h à 17h
(prix d'un appel local)